

Quelques exemples de libéralités



Dominique François Marie Bernadet,
décédé le 26 février 1858

« Donation d'une maison et de divers meubles évalués à 39 500 francs faite au bureau de bienfaisance de Toulouse avec M. Bernard Portet ».

(Ordonnance du Roi n° 20 670 – dans bulletins des lois n°821 à 852 – août 1846)



Gabrielle Ducambon :

« L'institution universelle faite en faveur des sœurs de la Charité desservant l'œuvre du bouillon Saint-Etienne de Toulouse (...), par la demoiselle Gabrielle Du Cambon, à charge de ces dames d'acquitter deux legs, designés dans son testament, s'élevant ensemble à 300 Fr., et de faire célébrer cent messes basses, sera acceptée par le bureau de bienfaisance de cette ville, aux charges imposées. »

(Gazette nationale ou le moniteur universel – décrets impériaux 29 juillet 1808)



Jean-Baptiste Cazabon, décédé le 25 janvier 1808 :

« L'institution universelle faite en faveur du bouillon des pauvres de la paroisse de Saint-Etienne de la ville de Toulouse (...) , par le sieur Jean-Baptiste Cazabon l'usufruit de tous ses biens, meubles et immeubles, étant toutefois réservé à le dame Charlotte Martel, épouse du testateur, sera acceptée par la commission administrative des Hospices et secours de cette ville ».

(Gazette nationale ou le moniteur universel – décrets impériaux ? novembre 1808)



Jean-Marie Ortric :

(1766-1824), curé de la Dalbade et fondateur à Toulouse de Notre-Dame du Refuge.

(Source : l'Auta n°534 – 1988)



Jean-François Cornac,

Supérieur du Grand Séminaire, décédé le 23 novembre 1803. (Sur le tableau est indiqué 1804).

(Source : l'Auta n°534 - 1988)



M^{lle} de Lastouseille, décédée le 6 avril 1840

N° 22, 885 Ordonnances (contre-signées par le ministre de l'intérieur) qui autorise l'acceptation :
(...)

« 2^e : des legs, s'élevant ensemble à la somme de 17 000 francs, faits par Melle Dolinière de Lastouseille au curé et à la fabrique de Saint-Sernin de Toulouse, et au bureau de bienfaisance de la même ville »

(Bulletins des lois de la République Française, volume 33 - n° 929 à 937 - 1848 - page 482

(...)



Sœur Suzanne Welchmans

B. n°532 (427)

N°15,472 Ordonnances du Roi qui autorisent l'acceptation

(...)

« 10^e du legs d'une maison et d'un jardin estimés 7000 francs fait à la maison de charité de la paroisse de Saint-Exupère et Saint-Michel de La ville de Toulouse (...) par Mme Suzanne Welchmans, Sœur de Saint-Vincent de Paul[e] »

(Bulletins des lois de la République Française – partie supplémentaire – IXème série tome XIX – n°521 à 547 – 1^{er} semestre 1841)



BERNARD LABAT DE MOURLENS,
BIENFAITEUR DE CETTE MAISON,
DÉCÉDÉ A TOULOUSE LE 20 JUILLET 1814



BERNARD LABAT DE MOURLENS
BIENFAITEUR DE CETTE MAISON
DÉCÉDÉ A TOULOUSE LE 20 Juin 1814

Bernard Labat de Murlens

« Des propriétaires dépossédés : Labat de Murlens (Jean-Pierre) condamné »
« Les hospices civils de Toulouse, ayant droit à moitié de l'indemnité, en qualité de légataires universels de Bernard Labat de Murlens, lequel était héritier, pour cette portion, de l'ancien propriétaire. Liquidation de moitié de l'indemnité ».

(Etat détaillé des liquidations faites pendant l'année 1828 par la commission d'indemnité en exécution de la loi du 27 avril 1825, au profit des anciens propriétaires de biens-fonds confisqués et aliénés révolutionnairement – volume 4 – Département de la Haute Garonne - page 250 – Paris, de l'Imprimerie Royale, 1829.)

Date du testament ou acte de donation : 30 mai 1808

Montant des libéralités : 214 598 francs.



Thérèse Cathala, veuve Durand-Galy, décédée en 1854

N°15,852 Ordonnances du Roi qui autorisent l'acceptation
B. n° 558 (291)

« 9^e de la donation d'une somme de 4000 francs, faite aux hospices de la ville de Toulouse (...) par Mme veuve Durand-Galy, née Claudine Henriette-Thérèse Cathala » / Paris, 29 mai 1841.

(Bulletins des lois du royaume de France IX^eme série – Règne de Louis-Philippe 1^{er} roi des français – Partie supplémentaire - volume 20 – n° 548 à 579 – Paris Imprimerie Royale - février 1842)



Jacques Hyacinthe Bernard Bellomayre, décédé en 1840

N° 17,390 Ordonnances du Roi (contre-signées par le ministre de l'intérieur) qui autorisent l'acceptation

« 1^e – des legs suivants faits par M. Jacques Hyacinthe Bernard Bellomayre, savoir : 1^e : une somme de 20 000 francs à l'Hôtel-Dieu et à l'Hospice de La Grave de la ville de Toulouse (...) ; 2^e : un capital de 10 000 francs à la maison de charité de la paroisse Saint-Sernin de cette ville ; 3^e : une somme de 6000 francs en faveur des pauvres de la dite paroisse Saint-Sernin ; 4^e : une somme de 4000 francs à la fabrique de l'église Saint-Sernin. »

(Bulletins des lois du royaume de France IXème série – Règne de Louis-Philippe 1^{er} roi des français – Partie supplémentaire - volume 23 – n° 636 à 672 – Paris Imprimerie Royale - août 1843)

Date du testament ou acte de donation : 21 février 1839

Montant des libéralités : 20 000 francs.

Etablissement(s) bénéficiaire(s) : non indiqué



Catherine Magdelaine Peyranne

Date du testament ou acte de donation : 4 mars
1830

Montant des libéralités : 5 000 francs.

Etablissement(s) bénéficiaire(s) : La Grave



Vital Paul Pouquin

Date du testament ou acte de donation : 1^{er} mars 1826

Montant des libéralités : 10 000 francs.

Etablissement(s) bénéficiaire(s) : Hospices

« Un immeuble situé à Saint-Michel du Touch dont la jouissance est réservée aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul ».



Jean Campardon

Date du testament ou acte de donation : 10 avril 1835

Montant des libéralités : 16 000 francs.

Etablissement(s) bénéficiaire(s) : non indiqué



Ezilda Pagès née Momin

Date du testament ou acte de donation : 30 août 1915

Montant des libéralités : 1 500 000 francs.
Etablissement(s) bénéficiaire(s) : hôpital
suburbain [Purpan]



Etienne Daillancourt

Etienne Daillancourt, maire¹ de Revel de 1694 à 1718.

¹ Office créé par Louis XIV dans différentes communautés du Royaume, moyennant finances. La constituante conserva cet office.



Jean-François Labroquère

1771. (...) Labroquère, docteur en médecine, dans son testament du 31 janvier 1764 léguait tous les volumes de sa bibliothèque à la Faculté ; des armoires et tablettes ; sept planches d'anatomie (...) ; un herbier (...) ; trois globes (...) et léguait en outre 60 000 livres environs aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, à la charge de la direction de cet hôpital d'augmenter de 400 livres chaque année les honoraires de chacun des deux médecins servant la maison ».

*Les Chroniques de la Faculté de Médecine de Toulouse du XIIIème au XXème siècle – tome 1 : 1229 – 1793 - Dr. J. Barbot
– Librairie Charles Dirion Toulouse – 1905 - Page 209*

Féral, avocat

Philippe Féral, avocat du XIX^{ème} siècle. (17... ? – 1858 ?)

Philippe Féral fait ses études de droit à Toulouse. Il devient avocat et exerce quelque temps à Paris avant de revenir à Toulouse, où il est nommé bâtonnier. Il est également conseiller municipal à Toulouse pendant 18 ans et président du conseil général de Haute-Garonne de 1848 à 1850. Mainteneur des jeux floraux à partir de 1838, son éloge est prononcé devant l'Académie des jeux par son confère Rodiere en 1859.

(Axel Duboul, Les deux siècles de l'Académie des jeux floraux. Toulouse, Privat, 1901)

Source

Avec Romiguières, Lassale, Tajan et Fourtanier, Féral introduit un nouvel esprit au barreau de Toulouse, notamment en plaçant en premier lieu l'indépendance de l'avocat face au pouvoir¹.





Jean Boredon

En 1748, Jean Boredon, bourgeois de la ville, lègue 600 livres aux déshérités de la Dalbade pour « *aider la fondation du bouillon des pauvres* ».

Source : Guyader Josseline ; *Bureau et maisons de charité : l'assistance à domicile aux « pauvres malades » dans le cadre des paroisses toulousaines (1687-1797)*. In: *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 80, n°205, 1994. pp. 217-247.